

SITE INTERNET

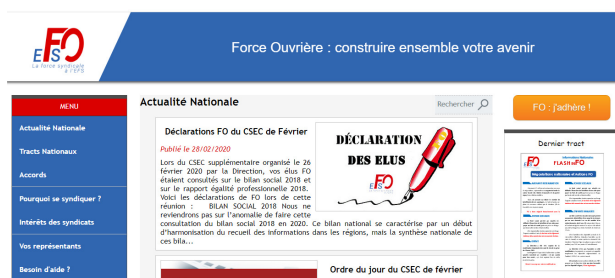
Le syndicat FO de l'EFS est heureux de mettre à votre disposition ce nouvel outil d'informations dans lequel vous pourrez trouver :

- La convention collective de l'EFS, ses avenants et avis d'interprétation
- **L'ensemble des accords sociaux de l'EFS**
- Les ordres du jour des négociations nationales
- Les ordres du jour des réunions du CSEC
- **Les déclarations FO faites lors de ces réunions CSEC**
- **Les tracts nationaux**
- Les coordonnées des Délégués Syndicaux Régionaux
- ...

En vous connectant régulièrement sur

www.fo-efs.org

Vous aurez accès en continu à l'actualité sociale de l'EFS, aux actions de FO ...



N'oubliez pas de mettre le site en favoris sur votre espace de travail.

FACEBOOK

En plus du site internet, il nous a semblé opportun de créer également une page Facebook.

Par l'intermédiaire de cette page Facebook, il vous sera possible de communiquer directement avec nous et de nous poser vos questions.

NEGOCIATION DES SALAIRES

Lors des dernières négociations annuelles obligatoires (NAO), **FO avait demandé une revalorisation des salaires par l'augmentation de la valeur du point.**

Face à une **direction ne souhaitant pas revaloriser la valeur du point**, les organisations syndicales ont décidé de **quitter la table des négociations.**

FO dénonce cette absence de revalorisation malgré les efforts consentis par le personnel depuis de nombreuses années (réduction des effectifs) et son implication (attentats, période de confinement, appels aux dons ...).

A ce mépris de la direction, s'ajoute l'ignorance des tutelles qui a exclu l'EFS du SEGUR de la santé, alors que si nous arrêtons nos activités, la vie de nombreux patients serait en danger. Nous sommes donc bien indispensables au système de santé.

Cela ne peut plus durer, une MOBILISATION des salariés pour dénoncer cela est INDISPENSABLE.

FORMATION (CPF)

Le DIF (Droit Individuel à la Formation) a été remplacé le 01/01/2015 par le Compte Personnel de Formation (CPF).

Afin de ne pas perdre les heures du DIF en 2021, chaque salarié doit transférer les heures du DIF au plus tard le 31/12/2020 sur le site du gouvernement du compte personnel d'activité (CPA).

Même si vous n'avez actuellement aucun projet, FO vous conseille de réaliser ce transfert pour ne pas perdre ces heures qui seront converties en euros.

NOUVELLE MUTUELLE

En 2021, les salariés disposeront d'une nouvelle mutuelle, Harmonie Mutuelle (groupe VYV), mais également d'une nouvelle prévoyance, Chorum (groupe VYV).

En terme de remboursement, les garanties restent les mêmes avec l'amélioration de certaines prestations :

- **Prise en charge à 100%** pour les médicaments remboursés à 15% par la sécurité sociale
- **Diététicien** : possibilité d'avoir un remboursement de 35 euros sur 4 séances, contre 3 auparavant.
- Remboursement de 35 euros des séances **d'ostéopathie, chiropractie** contre 20 euros avant, et possibilité d'avoir également ce forfait de remboursement auprès d'un **psychomotricien ou psychologue**.

HANDICAP

FO est attaché depuis de nombreuses années à l'intégration du personnel en situation d'handicap au sein de l'EFS, mais également au maintien de ces personnels dans notre établissement.

L'EFS fait des efforts depuis de nombreuses années pour recruter du personnel en situation d'handicap. Mais **FO ne cesse de dénoncer sa politique de licenciement pour inaptitude, au lieu d'améliorer le maintien dans l'emploi du personnel.**

Pour améliorer la situation, FO a négocié, dans le cadre de l'accord handicap, la mise en place d'un **représentant handicap au CSE**. Ce dernier participera aux réunions des référents handicaps de sa région. Il pourra donc faire un retour auprès du CSE de la réelle volonté de la direction d'appliquer sa politique handicap.



Lors des négociations du dernier accord handicap, **FO a demandé que l'EFS aide les salariés devant s'occuper d'un proche**. La direction a accepté notre proposition. Ainsi le **personnel en congé « proche aidant » bénéficie d'un abondant de l'allocation journalière proche aidant durant 3 mois.**

L'accord handicap 2020-2022 a été signé par FO.

FO reste disponible pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.



JOURNEE DE SOLIDARITE

Un avenant à l'ANATT sur la JSO a été discuté en 2019 afin de déterminer les différents modes de contribution (RTT, heures ...).

L'avenant mis à la signature par la Direction n'était pas entièrement favorable aux salariés. **FO n'a donc pas signé cet avenant et a fait une contre-proposition** afin d'améliorer la situation du personnel pour la réalisation de la JSO.

La Direction va donc relancer les discussions sur ce sujet afin d'aboutir à un accord en 2021.

Brèves

Sujets en cours de négociations :

- Accord télétravail
- Droit à la déconnexion
- Projet social volet 1 (GPEC ...)

Projets de l'EFS :

- *Projet BNPI pour l'IH et la délivrance*
- *MS Santé*
- *Transfert CNRGS et DEF de l'INTS vers l'EFS*
- TMC